

Canada dans les compétitions mondiales. Le gouvernement a donné le coup de pouce mais n'a pas réussi à fournir un soutien efficace. J'espère que les efforts dans le domaine du sport amateur vont se concrétiser dans un programme intégré. Nous nous contentons pour le moment d'entrer en lice et de tirer des enseignements de nos erreurs au lieu de demander des conseils aux athlètes et aux spécialistes.

J'appuie les prévisions supplémentaires. A mon avis, ce programme n'est qu'un début. Cependant je recommande instamment que le gouvernement élargisse le champ des possibilités offertes tant aux étudiants qu'aux autres. J'enjoins au gouvernement de financer des programmes de soutien nécessaires, par exemple des programmes d'entraînement, et les installations dont j'ai parlé. Pour finir, je demanderai au gouvernement de consulter les intéressés dans ce domaine, afin d'avoir des bases pour élaborer un vaste programme progressiste et bien planifié au Canada.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Est-ce que l'honorable député de Compton (M. Latulippe) veut prendre la parole au sujet des motions dont la Chambre est présente-ment saisie?

M. Henry Latulippe (Compton): Oui, monsieur le président.

Je suis heureux de dire quelques mots sur les dépenses que nous faisons à même les économies des Canadiens. Présentement, nous étudions un budget supplémentaire de l'ordre de quelques centaines de millions de dollars, devant servir à équilibrer l'économie.

Monsieur le président, l'économie se complique davantage, mais il faut savoir déterminer les domaines où il existe le plus de besoins et, ensuite, s'occuper de ces besoins. Relativement à ces domaines, mes collègues des autres partis ont parlé de la pension de sécurité de la vieillesse.

J'en suis...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui...

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant de quitter les travaux du gouvernement, puis-je demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre, qu'il ou qu'elle dise si les arrangements pris plus tôt au sujet des avis et de l'étude en comité plénier tiennent toujours pour lundi?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Des voix: Oh, oh! Le voilà.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi, en tant que participant à ces discussions, de dire qu'il a été convenu de terminer, tôt lundi, l'étude des neuf avis et de passer ensuite à la deuxième lecture du bill.

Affaires indiennes

L'hon. M. Lang: Puis-je remercier le député de ce renseignement? Je n'ai pas compris la première discussion au sujet de l'accord, pas plus que je ne comprends celle-ci. Mais je suis heureux qu'on en soit venu à un accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi d'ajouter qu'il n'y aura pas de votes inscrits dans le cas des neuf avis. Si l'on veut des votes, ils viendront plus tard, à l'étude du bill ou en comité.

• (1600)

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, nous sommes reconnaissants de ces commentaires du leader du gouvernement à la Chambre qui se trouve à ma gauche.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence doit-elle comprendre qu'on doit en faire un ordre de la Chambre aujourd'hui ou lundi?

M. Lefebvre: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On en a fait un ordre de la Chambre plus tôt aujourd'hui à la demande du député du Yukon (M. Nielsen).

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Puisqu'il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION TENDANT À ABAISSER À DIX-HUIT ANS L'ÂGE DE VOTE AUX ÉLECTIONS DES BANDES

M. Maurice Foster (Algoma) propose: Que le bill C-16, tendant à modifier la loi sur les Indiens, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

—Monsieur l'Orateur, je me réjouis grandement de traiter de l'amendement dont la Chambre est saisie cet après-midi au moyen du bill C-16. Bien qu'il ait été inscrit au *Feuilleton* au cours des deux sessions précédentes, c'est la première fois qu'il est mis en discussion.

L'objet du bill à l'étude est très simple. Il s'agit d'abaisser de 21 ans à 18 ans l'âge de ceux qui se portent candidats aux postes de chef et de conseillers de bande lors d'élections dans les réserves indiennes. Au fond, le principe dont s'inspire le bill est tellement direct et logique que j'ai bon espoir que le débat sera bref et à propos. J'espère que la Chambre consentira à renvoyer le bill au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien pour qu'il l'étudie et en fasse rapport.

Si je dis que l'idée dont s'inspire mon projet de loi est simple, c'est qu'au Canada, aujourd'hui, l'âge légal ouvrant droit de vote aux élections fédérales et à la plupart des élections provinciales est de 18 ans. Il y a trois ans, en juin 1970, nous avons modifié la loi électorale du Canada de façon à baisser de 21 à 18 ans l'âge légal ouvrant droit de vote aux élections fédérales. Nous avons alors reconnu que cette réforme se faisait attendre depuis trop longtemps. Les jeunes qui n'avaient pas le droit de vote étaient pourtant considérés comme adultes pour bien d'autres choses, pour contracter mariage, avoir une